

76

p.B. 75.21. - TP/gy

3003 Berne, le 9 juillet 1973

B 11. JULI 73

CONFIDENTIELNOTE AU DOSSIER

Lors du séjour qu'il a effectué en Suisse à l'occasion de la 58e session de la Conférence internationale du travail, à Genève, où il accompagnait le Président Bourguiba, M. Masmoudi, Ministre des affaires étrangères de Tunisie a exprimé le désir de rencontrer le Chef du Département politique fédéral.

Cette rencontre eut lieu le 20 juin 1973, lors d'un déjeuner intime réunissant à l'Ambassade de Tunisie les deux Ministres des affaires étrangères, l'Ambassadeur de Tunisie et le soussigné.

M. Masmoudi, au cours de ce déjeuner, effectua un sondage aux fins d'établir si la Suisse serait disposée à mettre à disposition son territoire pour l'établissement d'éventuels contacts entre la Tunisie et Israël sur le problème du Moyen-Orient. M. Graber répondit par l'affirmative, rappelant notre principe de disponibilité.

\*            \*  
\*            \*

./.



- 2 -

Le 22 juin, l'Ambassadeur Bergaoui précise qu'il ne s'agirait pas seulement pour la Suisse de mettre à disposition son territoire, mais aussi de fournir tout l'appui logistique nécessaire à une telle rencontre. Il me fait savoir par ailleurs que Tunis n'est pas prêt à entamer le dialogue pour le dialogue avec Israël, mais qu'il importe de préciser trois points sur la base desquels d'éventuels contacts pourraient s'engager :

- 1.- retrait des forces israéliennes des territoires occupés après la guerre de juin 1967;
- 2.- octroi aux Palestiniens d'un territoire sur lequel un véritable Etat palestinien puisse être créé;
- 3.- En contre partie, l'existence d'Israël sera reconnue par les Arabes.

M. Bergaoui ne cache nullement que Tunis se lance en l'occurrence dans une opération risquée, vu les réactions négatives attendues d'une partie des frères arabes, mais Tunis est prêt à courir ce risque, son but étant de "dégripper la machine" qui doit engager le conflit moyen-oriental sur la voie d'un règlement pacifique et satisfaisant pour les deux parties.

Je précise aussitôt que s'il s'agit de la part de Tunis de conditions préalables à tout contact, le rôle de la Suisse ne se bornerait plus à celui de bons offices, ou d'"honnête courtier", mais se définirait comme une médiation, Israël rejetant, de notoriété publique, tout préalable à une discussion.

Conformément aux instructions du Chef du Département et du Secrétaire général, mis au courant de la situation, je demande à M. Bergaoui, lors d'un entretien du 23 juin, de nous remettre

- 3 -

un texte écrit précisant expressément et clairement les vues tunisiennes.

\* \*  
\*

Le 28 juin, M. Bergaoui, après avoir pris contact avec le Ministre Masmoudi vient m'affirmer que les 3 points mentionnés ne constituent nullement un préalable, mais simplement le thème des entretiens éventuels entre Tunisie et Israël, et qu'il est nécessaire, du point de vue de Tunis, que Jérusalem le sache.

J'insiste néanmoins pour que le Département se voie remettre un texte écrit, conformément aux instructions confirmées du Chef du Département.

\* \*  
\*

Le 6 juillet, M. Bergaoui, qui a pris derechef contact avec le président Bourguiba (toujours en séjour à Genève) et avec le Ministre Masmoudi, me déclare :

- 1) que Tunis ne peut nous donner le texte requis;
- 2) qu'entretemps diverses déclarations faites par de hautes personnalités politiques israéliennes (Mme Meïr, M. Dayan, etc...) démontrent qu'Israël lui-même pose un préalable (le maintien du statu quo), qu'il n'a aucune intention réelle de discuter sérieu-

- 4 -

sement du règlement du conflit;

3) que Tunis ne voudrait rien faire qui puisse mettre la Suisse amie dans l'embarras, ni gêner le Chef du Département politique;

4) que dès lors il ne sollicite plus de notre part une action quelconque dans le sens des bons offices;

5) que l'évolution de la situation (en particulier dans les esprits en Israël) montrera si une action de notre part peut dans l'avenir se révéler utile;

6) que le séjour qu'effectuera le Chef du Département en automne en Israël lui permettra de mesurer peut-être la sincérité du désir d'Israël d'établir des contacts sans pré-conditions de part et d'autre.

SECRETARIAT POLITIQUE

*P. Thévenaz*

P. Thévenaz